



Conseil municipal | Séance du 2 juillet 2020

Extrait du registre des délibérations

**Délibération n°2020-07-02-18 | Finances communales - Affectation des résultats de l'exercice 2019 - Budget annexe de la Restauration municipale
Sur le rapport de Monsieur Moysse Joachim**

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 35

Date de convocation : 26 juin 2020

L'An deux mille vingt, le 02 juillet, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Moysse Joachim, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Moysse Joachim, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Léa Pawelski, Monsieur Edouard Bénard, Madame Murielle Renaux, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Ahmed Akkari, Monsieur Dominique Grévrard, Monsieur Hubert Wulfranc, Madame Najia Atif, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Madame Christine Leroy, Monsieur José Gonçalves, Madame Agnès Bonvalet, Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Mathieu Vilela, Monsieur Grégory Leconte, Madame Aube Grandfond-Cassius, Madame Juliette Biville, Monsieur Romain Legrand, Madame Carolanne Langlois, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Johan Quéruel, Madame Alia Cheikh, Madame Lise Lambert, Monsieur Brahim Charafi, Madame Sarah Tessier, Madame Noura Hamiche.

Secrétaire de séance :

Monsieur Ahmed Akkari

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants fixent les règles de l'affectation des résultats,
- L'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19,
- L'instruction budgétaire et comptable M14

Considérant :

- Que l'instruction budgétaire et comptable M14 indique que les résultats 2019 doivent faire l'objet d'une affectation :
 - Soit lors du budget primitif si le compte de gestion et le compte administratif ont été préalablement adoptés,
 - Soit lors d'une décision modificative si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés postérieurement,
- Que les résultats 2019 du budget annexe de la Restauration municipale doivent combler en priorité le besoin de financement

Décide :

- D'affecter les résultats comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat antérieur reporté (exercice 2018)	- €
Résultat de l'exercice 2019	- €
Résultat global de clôture "001"	- €
Solde des restes à réaliser 2019	- €
Excédent de financement 2019	- €
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Résultat antérieur reporté (exercice 2018)	47 648,92 €
Résultat de l'exercice 2019	- 18 706,15 €
Résultat de clôture à affecter	28 942,77 €

AFFECTATION DES RESULTATS	
Report à nouveau négatif en section d'investissement (D001)	
Affectation complémentaire en réserve (compte R1068) SI	
Report à nouveau créditeur en section de fonctionnement (R002)	28 942,77 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 33 votes pour, 2 abstentions.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyse
Maire

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 06/07/2020

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20200702-lmc116606-DE-1-1

Affiché ou notifié le 7 juillet 2020